



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 juin 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 19 juin 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la communication datée du 12 juin 2013, par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Anders Fogh Rasmussen, transmet un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan pendant la période allant du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



**Annexe**

**Lettre datée du 12 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

En application des résolutions 1386 (2001) et 2069 (2012) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2013 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer ce rapport au Conseil de sécurité.

*(Signé)* Anders Fogh **Rasmussen**

## Pièce jointe

### **Rapport trimestriel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport, présenté en application de la résolution 2069 (2012) du Conseil de sécurité, a pour objet de rendre compte à l'Organisation des Nations Unies des progrès accomplis par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans l'accomplissement de sa mission au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2013.
2. En accord avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la FIAS a continué d'apporter son aide au Gouvernement afghan tout au long de la période considérée.
3. À mesure que la FIAS réduit sa taille et ses effectifs, elle continue de fournir des informations à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de travailler en étroite consultation avec celle-ci.
4. Les effectifs militaires de la FIAS ont continué de diminuer par rapport à la période précédente, conformément au plan de redéploiement de l'OTAN. Au 30 avril, les forces présentes dans la zone d'opérations comptaient 84 571 militaires, fournis par 28 pays membres de l'OTAN et 22 pays non membres.
5. L'OTAN invite à nouveau les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies à appuyer cette mission sous mandat de l'ONU. Les États Membres de l'Organisation sont également invités à apporter une aide financière aux Forces nationales de sécurité afghanes (FSA) et aux secteurs civils qui promeuvent la gouvernance et le développement.
6. La transition se poursuit. L'exécution de la tranche 4 du plan est en bonne voie, 87 % de la population vivant à présent dans des régions où la sécurité est assurée par les FSA.
7. La FIAS a continué, avec l'aide de la communauté internationale, de se préparer à transférer au Gouvernement afghan ou à des organismes nationaux et internationaux, selon le cas, les tâches que l'OTAN n'exécutera plus après 2014.
8. L'efficacité renforcée des FSA, se combinant avec les opérations conjointes des FSA et de la FIAS, a contribué à affaiblir la force de frappe des insurgés. Par ailleurs, grâce à l'amélioration de la sécurité dans les zones peuplées, moins d'Afghans sont touchés par les activités des insurgés que les années précédentes. Durant la période à l'examen, le nombre des atteintes à la sécurité qui ont été signalées a continué de baisser par rapport à la même période au cours de ces trois dernières années.
9. Durant le dernier trimestre, les insurgés ont été responsables d'environ 85 % des victimes civiles<sup>1</sup>, <sup>2</sup>. LA FIAS continue, en collaboration avec les FSA, de faire tout son possible pour protéger la population afghane, prévenir les pertes civiles et en réduire le nombre.

---

<sup>1</sup> Entrent dans la catégorie des victimes civiles les cas confirmés de décès et les blessés attribués directement aux opérations menées par la FIAS ou les insurgés.

<sup>2</sup> Les victimes civiles causées par la FIAS comprennent les victimes d'accidents de la route.

10. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2013, 206 membres de la FIAS ont été tués ou blessés : 15 ont été tués au combat; 184 ont été blessés au combat; 7 autres sont morts dans d'autres circonstances. Cette diminution sensible par rapport à la même période en 2012 (54 soldats tués et 633 blessés au combat) s'explique par le fait que les FSA continuent d'assurer la direction des opérations de sécurité et de mener des opérations autonomes.

11. On considère toujours que la corruption est l'une des plus graves menaces à la transition dans le secteur de la sécurité et au succès de la mission. La FIAS continue de soutenir le Gouvernement dans sa lutte contre la corruption dans le secteur de la sécurité.

12. La FIAS continue de promouvoir la participation des femmes et de souligner l'importance d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les FSA, le Gouvernement afghan, la société civile afghane et en son sein, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux résolutions connexes.

13. La FIAS reste déterminée à surveiller et à signaler les sévices commis sur des enfants par des acteurs armés, en application des dispositions de la résolution 1612 (2005).

## **II. Forces nationales de sécurité afghanes**

14. Généralités – Les Forces nationales de sécurité afghanes (FSA) ont fait preuve de l'efficacité opérationnelle nécessaire pour appuyer la prise en main des activités en matière de sécurité. Elles continuent de s'employer à améliorer les capacités et le niveau de compétence de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane. Les FSA continuent d'améliorer leur capacité et leur efficacité opérationnelle, et dirigent actuellement la majorité des opérations de type classique. Elles ont atteint à plus de 95 % leur objectif de 352 000 hommes. À mesure que l'armée, la police et l'armée de l'air afghanes atteignent leur pleine capacité, le développement des forces armées continuera d'opérer une transition en privilégiant la qualité et la pérennité, plutôt que la quantité et la croissance. Malgré ces améliorations constantes, les FSA continuent d'être aux prises avec plusieurs difficultés en ce qui concerne leur capacité de survie, les taux d'attrition, l'encadrement et les moyens logistiques.

15. Armée nationale afghane – Durant la période considérée, l'armée afghane a atteint un effectif de 178 000 personnes par rapport à l'objectif de 187 000 personnes, soit une augmentation de près de 88 000 personnes depuis novembre 2009. L'armée nationale compte 416 femmes. Le taux d'attrition mensuel est à la baisse, la moyenne s'établissant à 2,5 % pour le mois dernier et à 2,7 % sur 12 mois. Cependant, les départs constants ont amené à repousser d'octobre 2012 à la mi-2013 l'échéance fixée pour atteindre l'objectif. Les activités de recrutement et de développement sont en bonne voie d'atteindre les objectifs. En moyenne, 19 000 soldats suivent une formation tous les jours, dans 120 cours différents.

16. Les unités de combat de l'armée nationale continuent de s'améliorer. Ainsi, l'année dernière seulement, une des 23 brigades de l'armée a été estimée « autonome avec conseillers ». L'armée dispose à présent d'un corps, de 4 brigades et de 23 bataillons (ou kandaks) estimés « autonomes avec conseillers ». Il reste à assurer la formation des cadres militaires, à améliorer les capacités du Ministère, à

augmenter les effectifs de l'armée de l'air et à mettre en place les systèmes, les mécanismes et les organismes voulus pour assurer le maintien d'une force professionnelle moderne. Six autres corps ou divisions, 16 brigades et 71 kandaks ont été jugés « opérationnels avec conseillers ».

17. Armée de l'air afghane – Durant la période considérée, l'armée de l'air a porté ses effectifs à 7 000 membres par rapport à l'objectif de 8 000 membres, soit une augmentation de près de 3 500 membres depuis janvier 2010. Actuellement, il y a 44 femmes dans ses rangs. Le taux d'érosion des effectifs demeure au niveau ou en deçà de l'objectif de 1,4 %, la moyenne s'établissant à 1,2 % pour le mois dernier et à 1,24 % sur 12 mois. À l'heure actuelle, 198 pilotes suivent une formation, dont 115 une instruction en vol et 83 des cours d'anglais. L'armée de l'air poursuit ses activités de recrutement et devrait atteindre le plafond fixé en décembre 2014, comme prévu, mais elle ne sera pas en mesure de s'acquitter de sa mission avant 2017.

18. Police nationale afghane – La police afghane a porté ses effectifs à environ 152 000 personnes par rapport à l'objectif de 157 000 personnes, soit une augmentation d'environ 56 000 personnes depuis novembre 2009. Ses effectifs se répartissent comme suit : Police afghane en uniforme : 110 000 membres, Police des frontières afghane : 25 300 membres, Police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre civil : 14 700 membres. Actuellement, 1 500 femmes travaillent dans les rangs de la police nationale et près de 6 400 policiers suivent une formation tous les jours. Le taux d'érosion des effectifs est demeuré au niveau ou en deçà de l'objectif de 1,4 %, la moyenne s'établissant à 1,2 % pour le mois dernier et à 1 % sur 12 mois. Bien que le recrutement ait été provisoirement interrompu en vue d'équilibrer la force, les activités de recrutement et de développement sont en bonne voie d'atteindre l'objectif fixé. Les unités de la police se sont améliorées durant la période considérée, 44 étant estimées « autonomes avec conseillers » et 86 étant estimées « opérationnelles avec conseillers ».

19. Force afghane de protection civile – En août 2010, le Président afghan a publié le décret présidentiel n° 62 ordonnant la dissolution de toutes les sociétés de sécurité privées dans l'ensemble du pays. La Force afghane de protection civile a été créée en tant qu'entreprise d'État pour remplacer les sociétés de sécurité privées. Un grand nombre de ces sociétés privées ont été ou sont engagées par des pays fournisseurs de contingents à la FIAS pour assurer la sécurité des sites de la mission, des convois logistiques nationaux et des projets de construction militaires et internationaux en Afghanistan. En mars 2011, une « stratégie de transition » pour le décret présidentiel a été signée en vue de permettre aux sociétés de sécurité privées de poursuivre leurs activités, tandis que la Force de protection civile continue de se développer et de porter ses capacités opérationnelles à un niveau satisfaisant. La Mission OTAN de formation en Afghanistan est chargée d'aider la Force afghane de protection civile à devenir une force bien entraînée. Le commandement commun de la FIAS est chargé de veiller à la transition entre les sociétés de sécurité privées et la Force afghane de protection civile sur les sites de la mission. La force de protection compte environ 14 000 membres. Elle est opérationnelle depuis mars 2012 et assure la protection de près de 200 sites. Tous les contrats des sociétés de sécurité privées passés avec la FIAS et les pays fournisseurs de contingents, qui sont exécutés par des filières nationales, devaient être transférés à la Force afghane de protection civile avant le 20 mars 2013.

20. Le 10 mars 2013, le Ministre de l'intérieur a publié une déclaration indiquant que les sites diplomatiques continueraient de ne pas tomber sous le coup du décret présidentiel n° 62. Les sociétés de sécurité privées qui assurent la protection des sites diplomatiques doivent détenir une licence en cours de validité délivrée par le Ministère de l'intérieur, qui est renouvelée tous les ans. Le décret présidentiel entre en vigueur pour les convois le 21 mars 2013. La Force afghane de protection civile assure la protection des convois et gère avec succès, par l'intermédiaire du centre national d'opérations et des centres régionaux d'opérations, les demandes d'escorte pour environ 40 convois et 500 véhicules par jour. À ce jour, la Force a été en mesure d'assurer la protection de tous les convois de la FIAS demandés par l'intermédiaire du centre national d'opérations. La Force collabore avec la FIAS en vue d'assurer une transition sans heurt et de prendre en charge les tâches précédemment confiées aux sociétés de sécurité privées sur les sites de la mission. Les deux commandements régionaux de la capitale et le commandement régional ont été sélectionnés pour servir de sites pilotes. Le camp de Bala Hissar et le nouveau quartier général de Kaboul (les deux commandements régionaux de la capitale) ont été intégrés à la Force afghane de protection civile, et la base de Gamberi (commandement régional est) devrait opérer la transition au plus tard le 20 juin 2013. Concernant les sites fixes de la FIAS, la sécurité mobile et les projets de développement, la mission a reçu du Ministère de l'intérieur des assurances verbales selon lesquelles le décret présidentiel n° 62 entrerait progressivement en vigueur après le 20 mars 2013 de sorte que la transition pour tous les sites fixes puisse s'effectuer de manière méthodique et harmonieuse.

### **III. Transition**

21. Le 31 décembre 2012, le Président Karzaï a annoncé la tranche 4 du processus de transition pour les provinces et les districts. Les FSA ont à présent pris la direction des opérations de sécurité et couvrent 87 % de la population et 23 provinces sur 34. L'annonce de la tranche 4 ouvre la voie à la mise en œuvre de la tranche 5. D'ici à la mi-2013, toutes les régions de l'Afghanistan auront entamé la transition, telle qu'envisagée par les pays fournisseurs de contingents à la FIAS et le Gouvernement afghan dans la Déclaration sur l'Afghanistan adoptée à l'issue du Sommet de Chicago, le 21 mai 2012. L'OTAN demeure résolue à venir en aide à ses partenaires afghans.

### **IV. Transfert des fonctions de la Force internationale d'assistance à la sécurité**

22. Sur la base des enseignements tirés des processus de transition en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Iraq, le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a dirigé la mise en place de l'Équipe spéciale pour la transformation de l'Afghanistan de l'OTAN, qui a atteint sa capacité opérationnelle initiale le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'Équipe spéciale a pour mission de transférer les fonctions civiles et militaires de la FIAS ou d'y mettre fin en procédant de façon systématique et en donnant aux organismes auxquels sont transférées ces fonctions le plus de temps possible pour procéder à une réallocation des ressources et veiller ainsi à ce que le passage au contexte opérationnel d'après 2014 se déroule dans l'ordre. L'Équipe spéciale collabore étroitement avec l'OTAN, le Commandement central des États-Unis, l'Équipe spéciale interorganisations des États-Unis, le Gouvernement afghan, la Mission d'assistance des Nations Unies en

Afghanistan (MANUA) et la communauté des donateurs à l'établissement des méthodes, des mécanismes de coordination, des objectifs d'étape et des calendriers ainsi qu'à la définition des priorités des questions critiques et des recommandations touchant la réorganisation des tâches. Son homologue au sein du Gouvernement afghan devrait être créé dès que le processus sera fermement sur les rails. L'Équipe spéciale a actuellement recensé moins de 400 fonctions qu'elle a inscrites sur une liste type. Elle recense également les éventuels déficits de capacités pour qu'ils soient examinés non seulement à tous les niveaux de la chaîne de commandement militaire de l'OTAN mais aussi par l'ensemble de la communauté internationale. Les secteurs concernés sont notamment les suivants : la gestion de l'espace aérien civil, l'infrastructure des communications, la lutte contre les stupéfiants et la corruption, le maintien de l'ordre et l'état de droit. L'Équipe spéciale mène aussi une campagne de sensibilisation pour faire bien comprendre que l'OTAN demeure fermement engagé en Afghanistan, que ce processus constitue la prochaine étape logique dans la normalisation des relations, offre l'occasion de renforcer la capacité du Gouvernement afghan et fournit la preuve concrète de la souveraineté afghane, ce qui aidera à forger un partenariat stratégique entre l'OTAN et l'Afghanistan.

## V. Sécurité

23. Au cours de la période considérée, les attaques ennemies<sup>3</sup> ont continué à diminuer régulièrement par rapport à la même période en 2012. Toutefois, même s'ils ne peuvent plus se déplacer aussi librement dans les zones urbaines, les insurgés ont conservé une certaine cohésion et leur capacité opérationnelle dans les provinces de Kandahar et de Helmand ainsi que dans l'est de l'Afghanistan. Au cours de la période considérée, ils ont été responsables d'environ 85 % des incidents ayant fait des victimes civiles. Comme les Forces nationales de sécurité afghanes assument une plus grande part des responsabilités de la FIAS, les informations ne sont pas reçues directement par l'OTAN mais doivent être recueillies auprès de ces forces et traduites avant d'être introduites dans la base de données de l'OTAN. Cette nouvelle procédure entraîne des retards dans la collecte des données, qui empêchent la communication et la comparaison de chiffres exacts dans les délais requis pour l'établissement du présent rapport. C'est pourquoi, seules les tendances générales des attaques ennemies seront indiquées dans l'avenir prévisible.

24. Les directives données par les chefs de l'insurrection continuent de mettre l'accent sur la nécessité d'éviter les accrochages directs et de privilégier l'utilisation d'engins explosifs improvisés, qui font le plus grand nombre de victimes civiles. Les tentatives d'assassinat, de ralliement et d'intimidation de membres des Forces nationales de sécurité afghanes et du Gouvernement afghan visant à empêcher ce dernier de gouverner efficacement le pays se poursuivront et pourraient se multiplier.

25. Les insurgés continuent de sévir dans le sud et l'est du pays, la plupart des actes de violence étant commis dans les commandements régionaux sud-ouest, sud et est. S'ils paraissent présenter un front uni dans la lutte contre le Gouvernement afghan et la FIAS, les diverses factions ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les conditions requises pour que les insurgés prennent part au processus politique

---

<sup>3</sup> Les attaques ennemies comprennent les tirs directs, les tirs indirects, les tirs d'artillerie sol-air, les incidents dangereux causés par des explosifs et les attentats effectivement perpétrés (explosions d'engins explosifs improvisés et de mines).

afghan, ce qui pourrait créer des clivages au sein du mouvement insurrectionnel. Il faut s'attendre, au cours du prochain trimestre, à ce que les insurgés continuent de faire pression sur le Gouvernement et la FIAS, et le nombre d'attaques devrait augmenter comme d'habitude à cette période, mais un peu moins qu'en 2012.

26. Commandement régional sud-ouest : au cours de la période considérée, le nombre d'attaques ennemies a continué de diminuer par rapport à la même période en 2012. Toutefois, la province de Helmand compte toujours 7 des 10 districts les plus touchés. Cette caractéristique, qui est demeurée constante au fil des ans, met en relief l'importance que les insurgés attachent à cette province, principalement en raison des profits qu'ils tirent du trafic de drogues. Les insurgés continuent de se battre pour le contrôle des districts du nord de la province de Helmand. Si la sécurité dans les principaux centres de population a été pour l'essentiel maintenue, l'insurrection a remporté quelques succès dans les environs. La capacité des Forces nationales de sécurité afghanes de maintenir leur contrôle dans les zones peuplées demeure essentielle pendant que le Gouvernement afghan s'efforce d'inculquer les principes de bonne gouvernance et d'offrir des débouchés en combattant la corruption et les influences pernicieuses.

27. Commandement régional sud : au cours de la période considérée, le nombre d'attaques ennemies a continué de diminuer par rapport à la même période en 2012. Les insurgés se sont employés à reconstituer leurs stocks d'armes meurtrières en prévision de la période des combats en 2013. La population dans le commandement régional sud est devenue de plus en plus hostile aux Taliban contre lesquels se sont soulevés plusieurs villages. Des incidents analogues pourraient se produire dans les villages voisins, ce qui offrirait au Gouvernement afghan l'occasion de montrer qu'il peut améliorer les conditions de vie de la population, et d'accroître ainsi sa popularité. Les insurgés continuent néanmoins de tenter de regagner du terrain auprès de la population et le contrôle de régions clefs, notamment Kandahar et la route 1. Les tirs directs et les engins explosifs improvisés, et plus particulièrement l'assassinat de membres du Gouvernement afghan et des Forces nationales de sécurité afghanes, demeurent leurs méthodes favorites. Le renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité afghanes et du Gouvernement afghan devrait néanmoins leur faire perdre du terrain.

28. Commandement régional est : au cours de la période considérée, le nombre d'attaques ennemies a augmenté par rapport à la même période en 2012, les Forces nationales de sécurité afghanes ayant accéléré le rythme de leurs opérations. Les atteintes à la sécurité ont suivi la tendance observée chaque année à la même période et ont été concentrées le long des frontières avec le Pakistan et dans les zones situées à proximité des principaux axes de transport. En outre, la dynamique locale ainsi que des griefs historiques ont influé considérablement sur la situation générale en matière de sécurité. À cet égard, la coopération entre les Forces nationales de sécurité afghanes et les forces pakistanaises a été renforcée et demeure essentielle pour tenir en échec les insurgés dans les zones frontalières et décourager le transport dans la région de matériel et de combattants provenant du Pakistan. Dans certains districts, la population s'est soulevée contre les Taliban, ce qui a entraîné une riposte de la part des insurgés. Les Forces nationales de sécurité afghanes ont continué de redoubler d'efforts pour restreindre la liberté de mouvement des insurgés, ce qui a permis d'améliorer la sécurité dans cette région. La coopération entre ces forces et des forces pakistanaises revêt également une importance cruciale à cet égard.

29. Commandement régional nord : si les attaques ennemies ont augmenté, la région demeure relativement calme puisqu'elle ne compte que pour environ 5 % du nombre total d'incidents en Afghanistan. La plupart des incidents continuent de se produire dans le corridor reliant Baghlan à Kunduz, qui est la zone la plus instable, et dans la province de Faryab. Dans cette province, les opérations de redéploiement de la FIAS ont permis aux insurgés de défier les Forces nationales de sécurité afghanes et de tenter d'étendre leur influence au-delà des enclaves pachtounes. Les facteurs de déstabilisation dans cette région sont notamment les suivants : existence de réseaux permanents d'insurgés; activités criminelles près de la frontière; mauvaise gouvernance (en particulier au niveau des districts); et conflits d'intérêts entre les potentats régionaux. Toutefois, il est peu probable que l'insurrection s'étende au-delà de la région, vu les pressions constantes auxquelles elle est soumise par les organes de sécurité afghans, comme en témoigne l'expansion de la police locale afghane et l'hostilité croissante qu'inspirent les Taliban dans la province de Badakhshan.

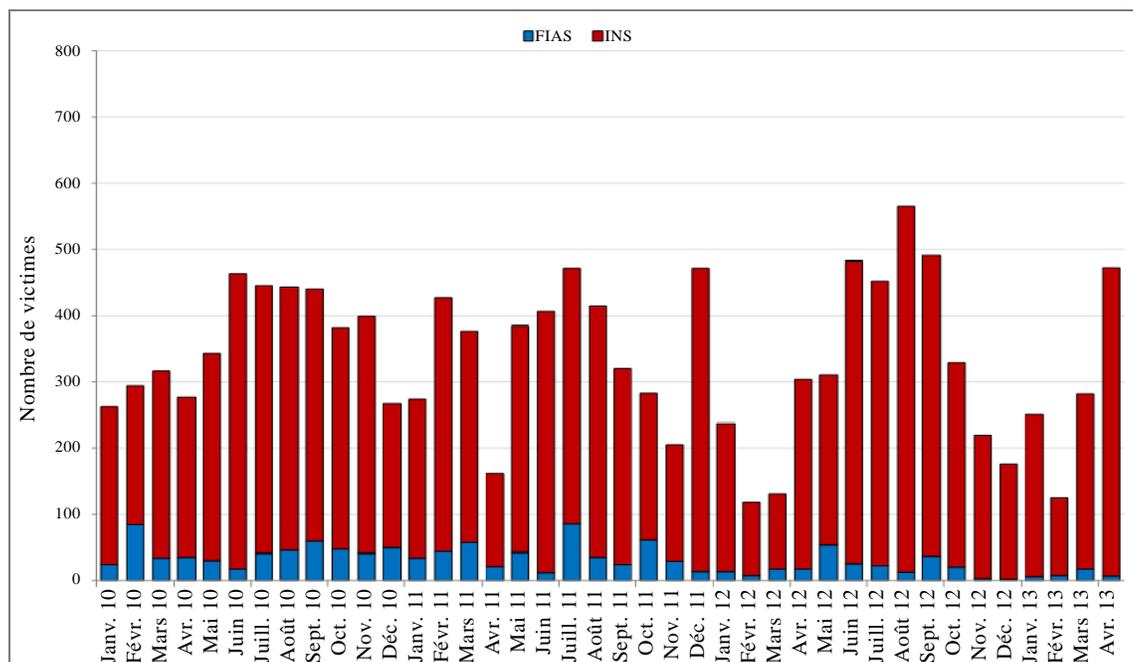
30. Commandement régional ouest : le nombre d'attaques ennemies est resté pratiquement inchangé par rapport à la même période en 2012. En raison des pressions exercées par la FIAS et les Forces nationales de sécurité afghanes, les Taliban ont continué d'opérer de plus en plus dans les districts sud de la province de Farah. La multiplication des activités d'insurrection dominées par les Pachtounes dans le centre de la province de Badghis a suscité des préoccupations de plus en plus vives au sein des populations non pachtounes.

31. Commandement régional de la capitale : les insurgés ont continué à concentrer leurs attaques sur Kaboul mais ont eu du mal à atteindre leurs cibles, la Direction générale de la sécurité et les Forces nationales de sécurité afghanes ayant pris des mesures préventives pour déjouer ces attaques. Les attentats très spectaculaires demeuraient la principale tactique utilisée par les insurgés. Un attentat-suicide commis par un cycliste devant le Ministère de la défense et la prise du quartier général de la police de la circulation en janvier étaient parmi ceux qui ont le plus retenu l'attention des médias.

## **VI. Victimes civiles**

32. Dans l'ensemble, le nombre de victimes civiles est demeuré un motif de vive préoccupation pour la FIAS et le Gouvernement afghan. Réduire au minimum le nombre et l'ampleur des incidents faisant des victimes civiles continue de revêtir une importance cruciale pour la FIAS. Le Gouvernement afghan a mis en place un système pour suivre et réduire le nombre de victimes civiles. La FIAS aide à guider et à surveiller la mise en œuvre d'un solide système de réduction du nombre des victimes afghanes, lequel revêt une importance cruciale également après 2014.

## Victimes civiles (janvier 2010-avril 2013)



33. Au cours de la période considérée (1<sup>er</sup> février-30 avril 2013), le nombre total confirmé de victimes civiles imputables à la FIAS et aux insurgés<sup>4</sup> a augmenté de 59 % par rapport à la même période en 2012; cette augmentation tient pour l'essentiel à l'accroissement de 66 % du nombre de victimes civiles qui étaient le fait des insurgés alors que pendant la même période, le nombre de celles imputables à la FIAS avait diminué de 25 %. Les insurgés continuent d'être responsables de 85 % des victimes civiles, principalement en raison des frappes aveugles d'engins explosifs improvisés et des attentats complexes. Les insurgés tuent des civils afghans afin d'exercer un certain contrôle sur la population locale en la terrorisant et en l'intimidant. La FIAS et le Gouvernement afghan sont déterminés à débarrasser l'Afghanistan de cette menace afin que tous les Afghans puissent vivre à l'abri de la peur.

34. Au cours de la période considérée, le nombre des victimes civiles suit un schéma analogue à celui observé en 2012, à l'exception d'une augmentation préoccupante des actes de violence aveugle commis par les insurgés contre des civils afghans.

35. Avec le transfert des missions de sécurité de la FIAS aux Forces nationales de sécurité afghanes, le nombre de victimes civiles imputables à la FIAS devrait continuer de baisser. Celle-ci a fait un immense effort pour réduire au minimum le nombre de victimes civiles en révisant les directives et procédures opérationnelles, en encourageant la transparence, en collaborant avec les Forces nationales de sécurité afghanes pour les aider à réduire encore le nombre de ces victimes, et les

<sup>4</sup> Le nombre de victimes civiles imputables à la FIAS ne tient pas compte des victimes d'accidents de la route.

rendre à même de mener efficacement des opérations visant à lutter contre l'emploi d'engins explosifs improvisés.

## **VII. Redéploiement de la FIAS et voies de communication terrestres**

36. Au cours de la période considérée, les pays fournissant des contingents à la FIAS ont continué de redéployer, comme prévu, leur personnel et leur matériel en dehors du théâtre d'opérations. Ce redéploiement continue d'être coordonné par la FIAS et exécuté par les pays fournisseurs de contingents. Jusqu'à présent, tout le personnel et la plus grande partie du matériel ont été redéployés, essentiellement par voie aérienne. Les voies de communication terrestres ont continué d'être améliorées et les voies de communication aériennes et multimodales demeurent accessibles et disponibles pour le redéploiement. Grâce à des démarches diplomatiques entreprises par le siège de l'OTAN, la plupart des voies de communication terrestres ont été ouvertes dans le nord et dans le sud aux fins du redéploiement, des accords de transit négociés par l'OTAN et au niveau bilatéral ayant été conclus avec les pays voisins de l'Afghanistan.

37. Il subsiste néanmoins des difficultés, dont la plupart tiennent à la complexité des procédures frontalières et douanières, aux lourdeurs administratives et aux réglementations des États voisins. L'OTAN et la FIAS collaborent avec les États concernés pour que les expéditions de matériel en provenance d'Afghanistan soient pleinement conformes aux réglementations des pays de transit. Plusieurs projets pilotes ont été exécutés ou sont en cours d'exécution. En outre, les forces de la FIAS ont, comme les années précédentes, été retardées sur les voies de communication terrestres en raison des intempéries saisonnières. Avec le retour d'un climat plus clément et les évaluations des enseignements tirés des projets pilotes, davantage de matériel devrait être redéployé par les voies de communication terrestres au cours du prochain trimestre. Il demeure essentiel de synchroniser la campagne de la FIAS avec le redéploiement et le retrait progressif des bases, en veillant à assurer à tous les niveaux de la chaîne de commandement la cohérence entre le redéploiement de la FIAS et la préparation d'une éventuelle mission de formation complémentaire, de conseils et d'assistance.

38. Les effectifs de la FIAS ont été réduits de 3 % au cours de la période considérée; cette réduction a été opérée essentiellement grâce à la suppression de postes pour lesquels aucun engagement n'avait été reçu des pays fournisseurs de contingents pour 2013.

## **VIII. Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité**

39. S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les conseillers de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan s'efforcent, en collaboration avec leurs homologues afghans, de rechercher les emplois qui conviennent le mieux aux femmes au sein de l'Armée nationale afghane afin de tirer le meilleur parti de leurs compétences. Les Forces armées afghanes sont très fières du taux de réussite des femmes ayant suivi leurs stages de formation. Même si celles-ci ne sont pas encore très nombreuses, elles semblent jouir du respect de leurs supérieurs. Toutefois, le Centre de recrutement de l'Armée nationale afghane n'a pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé de recruter 50 femmes, en raison de l'obligation de maintenir un équilibre ethnique. Il est recommandé que le Ministère de la défense revoie cet impératif pour le corps restreint de femmes au

sein de l'Armée nationale afghane. Les conseillers de la Mission de formation de l'OTAN pour le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur s'emploient actuellement à mettre en place un plan destiné à faciliter le recrutement. En outre, des conseillers de la coalition collaborent étroitement avec le Centre de recrutement pour lancer une campagne visant à attirer des femmes dans les forces armées. Diverses activités de formation destinées aux militaires de tous grades sont en cours dans plusieurs établissements de formation et d'enseignement. Ces activités portent sur des questions telles que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la sensibilisation aux questions de sécurité, la formation à la défense, la lutte contre le harcèlement et la violence à l'égard des femmes, les droits de l'homme et le traitement équitable des femmes.

40. Au sein de la FIAS, les conseillers pour la problématique hommes-femmes ont indiqué que cette question recevant une attention accrue de la part des cadres supérieurs, ils ont pu intervenir de plus en plus. De ce fait, la problématique hommes-femmes acquiert peu à peu une importance et une utilité non négligeables. La présence de conseillers qualifiés demeure essentielle pour aider les commandants et l'ensemble des personnels à intégrer cette question dans la planification et dans les opérations, puis dans les activités d'exécution et d'évaluation. Ces conseillers continuent, au quartier général de la FIAS, d'informer toutes les nouvelles recrues dans le cadre du programme d'initiation de base organisé dans les premières semaines suivant leur arrivée sur le théâtre d'opérations, de leur obligation de suivre une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'exercice de leurs fonctions. On a dispensé une formation aux équipes spécialisées de femmes dans le but de les professionnaliser, ces équipes étant toujours les seules à pouvoir entrer en contact avec certains secteurs de la population et pouvant être un multiplicateur de force utile si elles sont déployées efficacement.

41. Divers projets de collaboration avec des organisations non gouvernementales afghanes et internationales et des organisations internationales, qui ont été lancés dans tout le pays, portent sur toute une série de questions visant à promouvoir l'autonomisation des femmes. Ces projets portent notamment sur les activités éducatives, telles que le perfectionnement des compétences et la formation professionnelle, la santé, des initiatives visant à réduire la mortalité maternelle et la construction d'établissements de formation de sages-femmes. Les conseillers pour la problématique hommes-femmes ont également rencontré leurs homologues des Nations Unies afin de coordonner les activités et d'éviter les doubles emplois. Ils continuent de collaborer avec des représentants du Ministère des affaires féminines avec lesquels ils entretiennent de bons rapports.

## **IX. Programme de lutte contre les stupéfiants**

42. De concert avec d'autres membres de la communauté internationale, la FIAS continuera d'apporter un appui aux programmes et opérations de lutte contre les stupéfiants du Gouvernement afghan, qui visent les installations et les personnes soutenant l'insurrection en Afghanistan. Elle fera coïncider ses interventions avec le cycle de culture du pavot pour obtenir les meilleurs résultats et faciliter aussi les opérations antidrogue menées par l'administration civile et les services de répression du Gouvernement afghan.

43. Il semble que la culture du pavot se soit intensifiée durant la campagne 2012-2013. Les agriculteurs ne pratiquent pas la monoculture de l'opium et reviennent à

un système de culture comprenant aussi des denrées destinées à l'autoconsommation telles que le blé, craignant de mauvaises récoltes comme en 2010, 2011 et 2012. Toutefois, non seulement un plus grand nombre d'agriculteurs semblent s'adonner à la culture du pavot, mais les récoltes ne paraissent pas touchées par les conditions climatiques dont elles avaient souffert ces dernières années, laissant entrevoir la possibilité de rendements records en 2013. En raison de cet accroissement des cultures et des rendements, il pourrait être difficile de maintenir les réductions obtenues depuis 2009.

44. La campagne d'élimination de la culture du pavot menée par les gouverneurs se poursuit. Les premières indications font apparaître une réduction de la corruption en 2013 par rapport à 2012, laquelle est imputable aux opérations menées par la police locale. Si certains agriculteurs ont obtempéré, d'autres ont protégé leurs récoltes en lançant des attaques directes contre les Forces nationales de sécurité afghanes ou en inondant les champs et en dressant des barrages pour contrer ou entraver l'action des gouverneurs. De même, les insurgés ont appuyé la culture du pavot en plaçant des engins explosifs improvisés ou en lançant des attaques directes pour décourager cette campagne.

45. On observe un mécontentement croissant à l'égard du Gouvernement dans les régions où l'amélioration de la sécurité s'est accompagnée d'une interdiction de la production d'opium et de la campagne d'élimination de la culture du pavot sans que d'autres débouchés aient été offerts. Non seulement ces mesures ont-elles déplacé la culture du pavot vers des régions moins sûres, mais elles ont également entraîné une réduction des superficies consacrées aux cultures licites dans ces régions, notamment dans la zone dite « alimentaire » de la province de Helmand.

46. Les informations recueillies continuent d'indiquer que la médiocrité des récoltes en 2012 a eu des répercussions sur les recettes tirées des stupéfiants par les insurgés dans tout le pays. Cette baisse des récoltes résulte non seulement de mauvaises récoltes mais aussi de la non-perception des taxes dans les zones d'où les Taliban ont été chassés et de la réduction des bénéfices du fait des sommes versées aux agents de l'État corrompus. Les Taliban sont devenus plus actifs, encourageant la culture de l'opium pour rallier le soutien des populations rurales et faciliter la perception de taxes sur les récoltes. Ils chercheront probablement à accroître au maximum les recettes au cours de la présente campagne, compte tenu de l'augmentation prévue des cultures de pavot.

47. Le nombre d'opérations antidrogue menées et les quantités de stupéfiants et de précurseurs saisies sont demeurés à peu près les mêmes qu'en 2012. Ces opérations parviennent de mieux en mieux à désorganiser le commerce des stupéfiants mais leurs effets demeurent temporaires.

48. L'impact de la lutte contre le commerce des stupéfiants en Afghanistan ne sera pas durable tant que les programmes ne seront pas maintenus et que les condamnations ne seront pas confirmées, car le commerce continue de dépendre à la fois de la volonté et de la capacité des Afghans de mener les opérations mais aussi de la corruption endémique qui sévit au sein du Gouvernement à tous les échelons. Aussi, les programmes visant à améliorer les capacités à tous les niveaux demeurent-ils indispensables pour que l'Afghanistan soit en mesure de maintenir les programmes de lutte contre les stupéfiants après la transition en 2014. Si la sécurité n'est pas assurée, si la corruption n'est pas combattue et si la volonté et la capacité

politiques de mener des opérations antidrogue n'existent pas, le commerce des stupéfiants restera une activité florissante en Afghanistan.

## **X. Gouvernance**

49. La capacité institutionnelle limitée et la corruption au sein du Gouvernement afghan demeurent parmi les principaux obstacles à la stabilité à long terme et à la sécurité durable du pays. En particulier, la gouvernance à l'échelon infranational se heurte toujours aux problèmes de l'insécurité, de l'insuffisance des fonds fournis par le Gouvernement central, à l'existence de mauvaises communications et à la faiblesse des structures de responsabilisation vis-à-vis du Gouvernement central. Le cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo reste le principal mécanisme grâce auquel la communauté internationale lie son assistance financière à une amélioration de la gouvernance.

50. La FIAS s'attache à fournir un appui au Ministère de la défense, au Ministère de l'intérieur et à la Haute Autorité de contrôle et de lutte contre la corruption pour les aider à mettre en œuvre et à améliorer les procédures visant à assurer la responsabilisation et la transparence. En outre, elle fait office de facilitateur des échanges entre les ministères afghans, les représentants de la communauté internationale, les milieux d'affaires et la société civile.

## **XI. Développement**

51. D'après le Fonds monétaire international (FMI), les perspectives économiques de l'Afghanistan demeurent positives dans l'ensemble, les taux de croissance et d'inflation étant meilleurs que prévu en 2012. Toutefois, le ralentissement de l'augmentation des recettes de l'État et la viabilité financière à moyen terme demeurent problématiques sans croissance de l'économie réelle et sans réduction des dépenses élevées du secteur de la sécurité.

52. S'agissant des emplois licites, près de 40 % de la population active afghane est toujours au chômage et l'absence de progrès dans le secteur industriel, en particulier le secteur minier, limite les perspectives d'emploi. La compression à terme des effectifs des Forces nationales de sécurité afghanes et le retrait progressif de la présence de la communauté internationale réduiront encore le nombre d'emplois licites en Afghanistan.

53. La transformation et le démantèlement des équipes de reconstruction de province se poursuit, la FIAS s'employant à transférer au Gouvernement afghan les tâches que ces équipes accomplissent. Ce processus, qui est conforme au plan de campagne de la FIAS, est pleinement transparent et coordonné et se déroule dans l'ordre. Pour atteindre cet objectif, le démantèlement des équipes de reconstruction dépend pour beaucoup de la coopération entre les pays responsables du fonctionnement de chacune d'elles et le Gouvernement afghan, avec le concours de la FIAS et de la communauté internationale. Le décret présidentiel n° 45, daté du 26 juillet 2012, a donné une forte impulsion à ce processus. Par ce décret, la Direction indépendante de la gouvernance locale a été chargée de mettre en place, en coopération avec d'autres ministères et parties intéressés, un mécanisme pour remplacer les équipes de reconstruction par des structures gouvernementales. La Direction indépendante a accepté la proposition du haut-représentant civil de l'OTAN tendant à ce qu'elle copréside une fois par mois le Comité exécutif de coordination de la transition afin de profiter de la présence des pays chargés de

chaque équipe de reconstruction pour informer ceux-ci du processus de transformation mené par la Direction indépendante et du transfert des biens et des bases confié au Ministère des finances.

54. La Direction indépendante de la gouvernance locale a élaboré et coordonné un cadre pour la transformation et le démantèlement des équipes de reconstruction de province, qui précise le rôle et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Ce document a été transmis au Bureau des affaires administratives pour qu'il l'examine et le soumette au Président afghan, lequel l'a approuvé en mars 2013. La FIAS, le Bureau du haut-représentant civil de l'OTAN et les pays responsables des équipes de reconstruction de province ont été consultés lors de l'élaboration de ce cadre, qui décrit comment le Gouvernement pourrait analyser les activités réalisées par lesdites équipes, décider quelles activités il pense prendre en charge et déterminer quelles mesures prendre en termes de dotation en personnel et de ressources financières pour accomplir ces activités. La date exacte du démantèlement de chaque équipe est principalement fonction des décisions prises à l'échelon national mais aussi de la clôture des bases, du retrait des troupes et de la perte des éléments habilitants, tels que les services d'évacuation sanitaire, les forces d'intervention rapide et les moyens logistiques. Le Gouvernement est tenu informé des estimations les plus fiables concernant les dates de clôture afin qu'il puisse prendre ses dispositions en conséquence.

55. D'ici à la fin de 2013, il ne restera plus que 11 équipes de reconstruction de province. L'équipe de la République tchèque à Logar, l'équipe de la Hongrie à Baghlan, l'équipe de la Nouvelle-Zélande à Bamyan et les équipes des États-Unis dans les provinces de Paktika et Zabul, seront démantelées au cours du premier semestre de 2013. Les principaux problèmes à régler concernent la coordination interministérielle au sein du Gouvernement afghan et le maintien des activités actuellement menées par les équipes de reconstruction. Les autorités afghanes aux niveaux provincial et central devront s'attaquer à la tâche difficile qui consiste à mobiliser des ressources et des capacités suffisantes pour maintenir tous les moyens actuellement fournis par les équipes de reconstruction.